

AVIS PUBLIC

d'entrée en vigueur

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que lors de la séance ordinaire tenue le 5 septembre 2017, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 475-2-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 475-2010 CONCERNANT LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ.

L'objet de ce règlement concerne les systèmes de traitement autonome des eaux usées résidentielles bénéficiant d'une certification CAN/BNQ 3680-600.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau municipal au 940, rue du Centre à Saint-Jude.

Donné à Saint-Jude,

Ce 6e jour du mois de septembre 2017

Nancy Carvalho
Directrice générale et secrétaire-trésorière